

PREFECTURE DE LA SARTHE
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant classement en 2ème catégorie piscicole de plans d'eau classés en 1ère catégorie piscicole, sur les communes de Lavaré, Mansigné, Mayet, Saint-Calais et Saint-Georges-le-Gaultier, a été organisée du 26 avril 2018 au 16 mai 2018 inclus par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, par arrêté préfectoral du 25 avril 2018.

Aucune observation du public n'a été transmise au cours de la durée de cette consultation.